

# VOTEZ SYNERGIE-OFFICIERS NOTRE PROJET, VOTRE AVENIR

Un corps unique de commandement et de direction  
au parcours de carrière rénové et à la gestion adaptée

## LES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL

*Du 30 novembre au 6 décembre 2018, vous allez être appelés à voter dans le cadre des élections professionnelles organisés au Ministère de l'Intérieur.*

*Ces élections sont destinées à désigner les représentants syndicaux qui siègeront, face à l'administration, dans les instances du dialogue social.*

*Bien que souvent mal connues, ces instances jouent un rôle essentiel dans les décisions prises par l'administration et concernent chacun d'entre vous ; que ce soit dans le cadre des CAP, pour la gestion individuelle de vos carrières, ou dans le cadre de projets, de réformes de structure ou de fonctionnement actés en comités techniques et dans les CHSCT qui en découlent.*

### ✓ LES CAPN :

Appelées plus couramment les CAP, les commissions administratives paritaires nationales **statuent sur tout ce qui concerne la vie administrative des policiers : avancements, mutations, détachements, mises à disposition, réintégrations (à l'issue d'un congé parental, un détachement, une mise à disposition ou une disponibilité) etc...**

Pour le corps des Officiers, les représentants élus siègent en CAP pour les 3 grades : Capitaine, Commandant et Commandant Divisionnaire.

**Avec 4 sièges de titulaire à ce jour, la CAP du Corps de Commandement constitue pour SYNERGIE-OFFICIERS un moment unique et indispensable de défense de tous les Officiers et plus particulièrement de ses mandants.**

### ✓ LES COMITES TECHNIQUES :

Ils sont régis par le décret 2011-184 du 15 février 2011 modifié.

**Les comités techniques sont consultés pour les questions et les textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services, à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire, aux évolutions technologiques et méthodes de travail, aux grandes orientations en matière indemnitaire, à la formation et au développement des compétences, etc..., chacun dans le périmètre qui le concerne :**

▶ **Comité Technique Ministériel (CTM) :** instance de concertation chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de toutes les administrations qui dépendent du Ministère de l'Intérieur (directions actives, Préfectures)

▶ **Comité technique de réseau Police Nationale (CTRPN) :** instance compétente pour examiner les questions communes des services placés sous l'autorité du DGPN et de la PP.

▶ **Comité technique interdépartemental de la Préfecture de Police (CTIPP) :** est chargé d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la Préfecture de Police.

▶ **Comité technique de proximité de la DGSI (CTDGS) :** Instance de concertation chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la DGSI.

▶ **Comité technique de service central de réseau (CTSCR) :** examine les questions relatives à l'ensemble des services centraux et services à compétence nationale devant la DGPN.

▶ **Comités des services déconcentrés du périmètre PN (100 au total) :** Sont institués dans chaque département auprès du préfet et dans le département des Bouches du Rhône auprès du Préfet de Police. Ils ont compétence pour étudier toutes les sujets qui concernent les services déconcentrés de la PN.

Par dérogation aux comités spéciaux des comités ont été institués : un CT des services de la PAF de la direction des aérodromes Roissy Charles de Gaulle et du Bourget placés auprès du préfet de la Seine Saint Denis et un comité technique des services de la PAF de la direction de l'aérodrome d'Orly placés auprès du Préfet du Val de Marne. Il y a aussi un CT ENSP.

**Auprès de chaque CT est créé un CHSCT au niveau central ou local.**

### ✓ **LES CHSCT :**

▶ **Le CHSCT Ministériel :** Créé le 31 juillet 2014, il réunit les représentants du Secrétariat Général et du périmètre Police Nationale. Ce comité est présidé par le SG du ministère et étudie l'ensemble des questions générales relatives à la santé et la sécurité au travail.

Les échanges dans cette instance ont pu porter par exemple sur la protection des travailleurs et la lutte contre les risques dus aux champs électromagnétiques ou encore sur la traçabilité des expositions aux risques professionnels.

L'immobilier est également un sujet prégnant de cette instance avec notamment l'évocation de la salubrité des stands de tir.

▶ **Les CHSCT RPN** présidé par le DRCPN : présentation des mesures du plan ministériel d'amélioration des conditions de travail dans la PN dont notamment les bilans de l'expérimentation sur les 16 sites pilotes des cycles horaires, les prémices de la cellule d'accompagnement des blessés du fait d'un tiers....

▶ **Le CHSCT SCRPN (du service central de réseau police nationale)** présidé par le DRCPN : travaux des cellules de veille des risques psychosociaux de la DRCPN, des DISA et des services centraux hors le SDLP et le RAID.

▶ **Le CHSCTI PP (interdépartemental de la Préfecture de Police de Paris)** présidé par le Préfet de Police : immobilier, médecine de prévention, RPS...

▶ **Les CHSCT des services déconcentrés :** CRS et déconcentrés en province.

La présence des syndicats dans ces instances est éminemment politique car elles sont, par nature, paritaires et représentent un moment d'échanges, de débats et surtout de défense des intérêts des policiers.

**SYNERGIE-OFFICIERS EST, À CE JOUR, LE SEUL SYNDICAT D'OFFICIERS À SIÉGER DANS TOUTES CES INSTANCES, CAP, CT ET CHSCT ET À PORTER LA PAROLE DES OFFICIERS, AU NATIONAL ET EN PROXIMITÉ.**

Fort de son partenariat stable et de son affiliation à la CFE-CGC, SYNERGIE-OFFICIERS a l'assurance d'obtenir des représentants titulaires au sein de ces principales instances, et ce, avec voix délibérative dans chacune d'elles.

**EN VOTANT POUR SYNERGIE-OFFICIERS, EN VOTANT POUR LA CONFÉDÉRATION CFE-CGC, VOUS SEREZ ASSURÉS D'AVOIR UNE REPRÉSENTATION DÉDIÉE AUX OFFICIERS, AVEC LE POIDS D'UNE CONFÉDÉRATION MAJORITAIRE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.**

Le Bureau National

**SYNERGIE  
OFFICIERS**

